

M. François ALABRUNE
AMBASSADEUR DE FRANCE
AUPRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

22^e session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome

Mercredi 6 décembre 2023

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats Parties,
Monsieur le Président de la Cour,
Monsieur le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Mesdames et Messieurs,

En cette année de commémoration du vingt-cinquième anniversaire du Statut de Rome, je rappelle le soutien constant et indéfectible de la France à la Cour pénale internationale, et ce, depuis sa création. Ce soutien se manifeste sur plusieurs plans.

Sur le plan opérationnel, la France a continué d'apporter son plein concours à l'ensemble des enquêtes et activités menées par la Cour. En outre, elle a poursuivi son engagement avec le Sénégal dans la co-facilitation sur la coopération pour faire avancer la mobilisation des Etats sur les arrestations, la protection de témoins, la sécurité de la Cour et les enquêtes financières. La France appelle par ailleurs à un renforcement de la coopération entre la Cour et l'ONU.

Au titre de la coopération, la France a continué de répondre aux demandes de coopération de tous les organes de la Cour ainsi que celles de la défense. Elle se félicite de l'entrée en vigueur, le 17 juillet dernier, de l'accord sur l'exécution des peines qu'elle a conclu avec la Cour. Elle encourage le Procureur à continuer les consultations publiques sur ses

documents de politique générale, qui permettent aux Etats et à la société civile de faire bénéficier son Bureau de leurs expériences.

Sur le plan des ressources humaines, la France a mis à disposition du Bureau du Procureur des personnels des ministères de la Justice et de l'Intérieur pour l'aider à faire face à l'accroissement de ses activités.

Sur le plan financier, la France a versé cette année plus de 300 000 euros en contributions volontaires, dont une contribution de 150 000 euros pour le Fonds au profit des victimes.

La Cour est la pierre angulaire du système global de justice pénale internationale. Son rôle est essentiel pour lutter contre l'impunité des auteurs de crimes les plus graves et pour rendre justice aux victimes. C'est à ce titre que la France a organisé, en mai dernier, une conférence sur les victimes vulnérables à laquelle a participé le Président de la Cour.

Mesdames, Messieurs,

La France continue d'appeler à l'universalité du Statut de Rome et se félicite à cet égard de la ratification récente par l'Arménie.

La Cour a besoin, plus que jamais, de notre soutien pour pouvoir exercer son mandat en toute indépendance et impartialité. Toute

attaque contre la Cour et ses personnels est inacceptable. La France condamne les cyber-attaques dont la Cour a récemment fait l'objet, ainsi que les poursuites pénales engagées en Russie contre des membres de son personnel.

La Cour doit également travailler sur les défis relatifs à son fonctionnement. C'est le sens de la revue de la Cour. La France salue le travail de la Cour et des Etats parties dans ce cadre.

Cette année, notre session est également marquée par le renouvellement d'un tiers des juges. La France salue le rôle de la société civile, particulièrement concernant la mise en place d'une procédure de vérification. Afin de renforcer encore le professionnalisme des responsables de la Cour, la France soutient le projet Ethica sur les principes déontologiques pour les juges pénaux internationaux.

La France se réjouit de l'élection de Nicolas Guillou. Il mettra son humanité, son professionnalisme et son expertise au service de la Cour. Nous félicitons également les autres nouveaux juges. Leur diversité vient rappeler avec force que la Cour pénale internationale ne saurait fonctionner sans un bon équilibre des systèmes juridiques, le respect du multilinguisme et une meilleure représentation géographique et des genres.

La Cour est une institution qui, pour se montrer à la hauteur de la mission que nous lui avons donnée, doit être défendue et renforcée dans la durée. La France lui réitère son plein soutien.

Je vous remercie./.